

<Date>

<Prénom Nom de famille>

<Adresse>

<Adresse>

<Adresse>

## **Renseignements importants concernant votre contrat d'assurance Ajustavie**

**Contrat n° <AV-RXXX,XX-X>**

<Monsieur/Madame Nom de famille>

Tous les trois ans, nous passons en revue le coût de base de votre contrat d'assurance Ajustavie. Il s'agit d'un examen de routine qui fait partie de votre contrat.

- Le coût de base est déterminé par un ensemble de facteurs. Ces facteurs comprennent les taux d'intérêt, les taux de mortalité, les frais et les taxes.
- Nos prévisions concernant l'évolution de ces facteurs peuvent modifier le coût de base de votre contrat. Cela peut avoir une incidence sur le montant du capital-décès (garantie au décès) et la valeur de rachat.
- Si le coût de base de votre contrat change après trois ans, nous rajustons alors le montant du capital-décès et la valeur de rachat pour qu'ils reflètent ces changements :
  - Si le coût de base diminue, nous augmentons le montant de votre capital-décès
  - Si le coût de base augmente, nous réduisons le montant de votre capital-décès.

### **Ce que cela signifie pour vous**

Lors de notre dernier examen, nous avons déterminé que le coût de base de votre contrat avait augmenté.

- Le montant de votre capital-décès passera donc de <montant> \$ à <montant> \$. Ce nouveau montant sera maintenu jusqu'au prochain examen du contrat.
- Le nouveau montant du capital-décès entrera en vigueur le <date>, soit au prochain anniversaire de votre contrat.
- À compter du <date>, la valeur de rachat de votre contrat sera la suivante pour les trois années à venir :

<b>Année</b>	<b>Valeur de rachat</b>
AAAA	XXX,XX \$
AAAA	XXX,XX \$
AAAA	XXX,XX \$

Pour en savoir plus sur la valeur de rachat, veuillez consulter la FAQ ci-jointe.

### **Prochaines étapes**

Si vous souhaitez en savoir plus sur ce rajustement, veuillez communiquer avec votre [conseiller/conseillère], <nom du conseiller> au <numéro de téléphone>. Vous pouvez aussi nous appeler au 1-800-786-5433 les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE. Nous avons joint à cette lettre une Foire aux questions qui pourrait aussi vous être utile.

### **Autre changement**

Nous souhaitons aussi vous informer d'un autre changement important. À l'anniversaire du contrat qui suit votre 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance, les rajustements défavorables n'auront aucune incidence sur votre contrat.

### **Des questions?**

Nous sommes là pour vous aider. Veuillez communiquer avec nous aux coordonnées indiquées ci-dessus.

Sincères salutations,

L'équipe de la Sun Life

***Veillez conserver la présente lettre avec votre contrat.***

## **Contrat d'assurance Ajustavie – Foire aux questions**

### **Pourquoi rajustez-vous mon contrat maintenant?**

Nous passons en revue le coût de base de votre contrat tous les trois ans. Depuis notre dernier examen, les taux d'intérêt qui ont une incidence sur votre contrat ont diminué et les taux de mortalité ont changé. C'est pourquoi nous devons rajuster votre contrat.

### **Est-ce la dernière fois que vous allez rajuster mon contrat?**

Nous ne pouvons malheureusement pas prédire s'il y aura un autre rajustement. Cela dépend de nos prévisions concernant les facteurs qui influencent le coût de base de votre contrat. Cela dit, votre contrat ne peut être rajusté qu'une fois tous les trois ans.

Il est possible que le coût de base de votre contrat diminue. Si cela se produit, le montant du capital-décès augmentera.

Il est aussi possible que le coût de base de votre contrat augmente encore. Dans un tel cas, le montant du capital-décès sera de nouveau réduit.

- À l'anniversaire du contrat qui suit votre 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance, les rajustements défavorables n'auront aucune incidence sur votre contrat.

### **Qu'est-ce que la valeur de rachat et pourquoi l'indiquez-vous pour trois ans?**

La valeur de rachat est le montant que nous vous versons si vous mettez fin à votre contrat. Une partie de ce montant pourrait être imposable. Votre relevé annuel indique la valeur de rachat à tous les anniversaires du contrat.

Comme votre contrat est rajustable tous les trois ans, nous ne pouvons pas garantir la valeur de rachat pour une période plus longue que trois ans. Nous devons aussi déduire toute avance sur le contrat de la valeur de rachat qui vous sera versée.

### **Ai-je encore besoin de ce contrat?**

Le capital-décès de votre contrat d'assurance-vie peut aider vos bénéficiaires après votre décès. Un conseiller peut vous aider à choisir la meilleure option pour vous.